

# DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

## Caisses de Sécurité Sociale de l'Alimentation

- collectent la socialisation de la valeur.
- gérées par les citoyennes, citoyens (66 à 75%) et par les professionnel-les conventionné-es (25 à 33%)

### COMMISSIONS SALAIRES

versent les salaires à vie aux salarié-es des entreprises conventionnées et de la restauration collective gratuite

### COMMISSIONS PRESTATIONS SOCIALES

- permet la création d'espaces de service public
- versent l'allocation mensuelle aux habitant-es

### COMMISSIONS CONVENTION / SUBVENTION

- décident des critères de conventionnement
- procèdent au conventionnement des entreprises qui candidatent
- subventionnent l'investissement

Versent les salaires, subventionnent les investissements et les consommations intermédiaires

## Restaurations collectives gratuites

Exemples : cantines scolaires, d'entreprises, municipales, dans les hôpitaux ...

Versent une allocation mensuelle, en nature sur une carte vitale alimentation

SECTEUR NON MARCHAND

## Les citoyennes et citoyens

- ont accès à l'alimentation conventionnée grâce à l'allocation mensuelle et aux restaurations collectives gratuites
- sont organisé-es via les caisses pour choisir collectivement leur alimentation et portent la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement de la Sécurité Sociale de l'Alimentation

### SOCIALISATION de la VALEUR

versent une cotisation sociale de l'alimentation, assise sur la valeur ajoutée

affectent 80 à 90% de leur valeur ajoutée aux caisses

Conventionnent, versent les salaires et subventionnent les investissements

## Entreprises du secteur marchand capitaliste et non capitaliste

La valeur ajoutée est générée par nos forces de travail

## Collectifs de travail conventionnés de la filière alimentation

Filière alimentation = production, transformation + distribution + consommation

- un salaire à vie pour les salarié-es
- co-propriétaires d'usage de l'outil de travail (=auto-gestion)
- co-responsables, avec les habitant-es, de la gestion des caisses de Sécurité Sociale de l'Alimentation
- s'approvisionnent auprès d'entreprises conventionnées
- 10 à 20% de la valeur ajoutée est conservée pour l'autofinancement

SECTEUR MARCHAND NON CAPITALISTE

Allocation uniquement utilisable dans les entreprises conventionnées = Marché conventionné

Les entreprises conventionnées de la filière fournissent les restaurations collectives gratuites